

Entre Nous



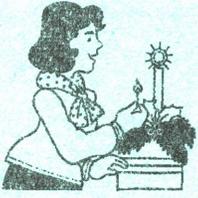
COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

DECEMBRE 1998 N°371



VOEUX



Avec décembre, les rues de nos communes brillent à nouveau de mille guirlandes scintillantes dans la nuit froide et blafarde.

Avec décembre est revenu le temps des voeux et mes souhaits iront en premier lieu à celles et ceux qui souffrent dans leur chair, en maison de retraite ou en milieu hospitalier, à celles et ceux qui n'ont plus la chance d'avoir un emploi, un toit et se sentent de plus en plus marginalisés et exclus. Je pense aussi à nos jeunes et à leur avenir.

La vie, pour personne, n'est pas un "long fleuve tranquille" et de plus en plus il faut faire preuve de volonté, de détermination et de travail. Rien n'est jamais acquis d'avance, rien n'est jamais gagné et il faut chaque jour et toujours se "remettre sur le métier".

C'est là le lot de notre Société en cette fin de siècle.

Alors, malgré les difficultés du moment, restons confiants et regardons l'avenir droit devant. Il n'y a pas d'autre route...

Je forme des souhaits pour que cette année 1999 qui va commencer soit sereine pour notre Pays, pour notre commune et qu'elle soit douce pour vous-même, votre famille et tous ceux qui vous sont chers.

Avec les Adjointes, les Conseillers Municipaux et le Personnel Communal je vous dis simplement mais sincèrement :

Bonne Année et Bonne Santé !



EN DIRECT DU CONSEIL



Les élus étaient réunis le 04 décembre 1998, sous la présidence de M. JACQUEL Maire. (Excusés : M. R. HIRTZ et Mme J. MATH).

Les points suivants ci-après inscrits à l'ordre du jour ont été examinés :

1 – Assainissement :

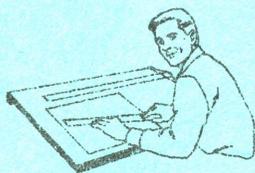
Le Maire indique qu'à ce jour des travaux pour 2.265.084,97 F ont été réalisés et payés. Les subventions encaissées pour le moment s'élèvent à 396.780 F, ce qui induit des difficultés de trésorerie en attente de l'encaissement des reliquats de subvention à encaisser.

Les paiements des factures ont été effectués grâce aux emprunts, au prêt relais, à la ligne de trésorerie et aux fonds communaux disponibles. Aucune modification notable n'étant à apporter par rapport au budget primitif, l'établissement d'un budget supplémentaire 98 est inutile.



2 - Assainissement (suite) :

Des études et analyses des sols supplémentaires sont nécessaires pour connaître la nature et la résistance du sous-sol à l'emplacement de la future station d'épuration. La mise en concurrence de plusieurs sociétés spécialisées a donnée les résultats suivants :



FONDASOL : 36.312,66 F T.T.C.
C.E.B.T.P. : 43.741,60 F T.T.C.
C.E.T.E. : 68.342,90 F T.T.C.

La Société FONDASOL a été retenue par la Commission d'ouverture des plis.

3 - Indemnité de Conseil :

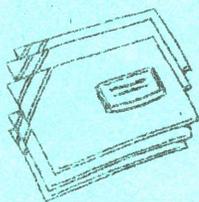
Il s'agit d'une indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor (Percepteur) chargés des fonctions de receveur communal. Les modalités de cette décision et des éléments de son calcul font l'objet d'un arrêté interministériel du 16/12/1983 lequel prévoit qu'une nouvelle délibération du Conseil Municipal est nécessaire en cas de changement de comptable.



Le Conseil reconduit l'attribution de cette indemnité et fixe le taux à 75 %.

4 - Franchise postale pour l'école :

Le Conseil fixe forfaitairement à 400 F par an la dotation communale attribuée à l'école de THIAVILLE SUR MEURTHE pour affranchir le courrier adressé par les enseignantes. Cette allocation pourra être réexaminée périodiquement par les élus. A noter que l'Etat verse à la Commune une somme de 353 F pour l'année pour compenser la perte de franchise postale de l'école.



A noter également que les frais de téléphone (abonnement et communications) sont payés intégralement par la Commune.

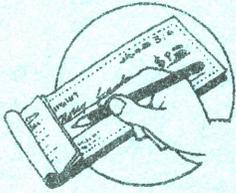
5 - Syndicat mixte pour le développement économique du Bassin de St DIE :

Il a pour vocation la promotion, la proposition, la prospection et l'accueil des entreprises sur les zones d'activités économiques du bassin. A ce titre, la future zone industrielle RAON - THIAVILLE est concernée.

Après avoir émis un avis de principe favorable lors de la réunion du 25/09/98, le Maire donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur. Le Syndicat comprendrait les 10 partenaires ci-après : les Communes de CORCIEUX, GERARDMER, PROVENCHERES, St DIE, St MICHEL, les Communautés de Communes de la Haute Meurthe, du Val de Meurthe, du Pays de SENONES, le Syndicat Intercommunal de RAON -THIAVILLE, la C.C.I. de St DIE.

Le Conseil Municipal confirme son avis favorable et accepte le projet de statuts et de règlement intérieur, ainsi que l'adhésion de la Commune via le Syndicat Intercommunal RAON -THIAVILLE, lequel disposera de 4 délégués à élire le moment venu.



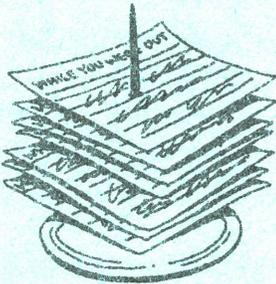


6 - Village fleuri :

Le Conseil autorise le Maire à encaisser le chèque de 1.900 F remis par le Comité Départemental du Tourisme à la Commune.
Voir article par ailleurs.

7 - Taxes communes pour 1999 :

- . Nettoiement en forêt : 10 à 30 F le stère
sans changement depuis 85
- . Bois mort / charbonnette : 30 F à payer à la Perception
+ 1F par stère
sans changement depuis 94
- . Concessions au cimetière : 360 F (30 ans) - 1.800 F (perpétuelle)
sans changement depuis 94
- . Distillation : 4 F le litre d'eau de vie
sans changement depuis 96
- . Traversée de route
communale : 800 F (forfait)
sans changement depuis 89
- . Extrait de cadastre : tarifs officiels
- . Grumes sur chemin : 5 F / m3
sans changement depuis 84

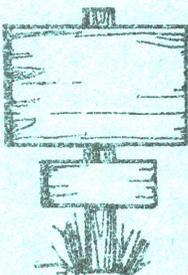


Pas de changement pour les tarifs de location des salles communales. Enfin, les prix de l'eau et de l'assainissement seront fixés ultérieurement dès que seront connues les redevances à verser en 1999 à l'Agence de l'Eau.

8 - Carte des circuits pédestres :

Le Pays d'Accueil du DONON (P.A.D.) propose l'achat de support en bois identiques pour toutes les communes comprises dans le périmètre (prix : 5.130 F l'un) et de carte pédestre (prix : 2.600 F T.T.C. l'unité). Le P.A.D. souhaite une réponse rapide.

Compte tenu des coûts très élevés de ces propositions, le Conseil ne réserve pas une suite favorable. Cependant, eu égard à l'intérêt évident d'une bonne signalisation, il décide que l'Atelier communal assurera la fabrication du support et du panneau de fléchage centre de THIAVILLE au Petit Paris et rue de la Maison Ronde, lieux de départ des sentiers. Cette réalisation sera à intégrer dans les travaux de suppression de l'affichage actuel à la fontaine de la Mairie, afin de valoriser la fontaine tout en conservant des possibilités d'affichage électoral tel que la loi l'impose.



9 - Internet :

Un petit groupe de travail est constitué afin de réfléchir à la possibilité de faire figurer la Commune en 4 ou 5 pages dans le site de l'Association des Maires de Meurthe et Moselle dès 1999. Il pourrait

donner toutes les précisions concernant la commune, ses associations et leurs manifestations.



Sont désignés pour engager la réflexion utile :

- Michel GEORGES
- Michèle DIVOUX
- Dominique THIRIET
- Carole SCHMIDT
- Nathalie NUGUES

10 - Sapeurs Pompiers :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) a procédé courant octobre au contrôle du Corps des Sapeurs Pompiers Communaux.



Le Colonel MODERE, directeur du S.D.I.S., indique par courrier du 10/11/1998, que les Sapeurs Pompiers du Corps de THIAVILLE, avec un taux de participation de 58 %, ont prouvé au cours d'exercices leur bon niveau opérationnel. L'évaluation est "satisfaisante" et il demande au Maire de "bien vouloir transmettre ses félicitations et ses encouragements à poursuivre un travail de formation régulier afin de garantir le maximum d'efficacité lors des interventions".

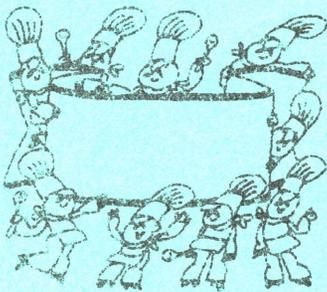
Alors le Conseil Municipal dit "Bravo et continuez !".

11 - Droit de préemption :

Le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption concernant la vente d'un immeuble rue de l'Eglise et d'un terrain rue du Moulin.

12 - Cantine du Collège L. Pasteur à RAON L'ETAPE :

A la suite de la réunion de concertation qui s'est tenue au Collège le 12 novembre 1998, une révision "à la baisse" du coût des travaux de restructuration du service de restauration a été effectuée. Initialement prévus à 8.698.396 F T.T.C. (64 % à la charge du Conseil Général des Vosges et 34 % à la charge des communes ayant des enfants scolarisés, dont Thiaville) le devis a été ramené à 6.000.000 F T.T.C. dont 1.792.000 F à la charge des communes. La participation financière de la commune de Thiaville sur Meurthe s'élèvera à la somme de 16.645 F répartie sur 4 années soit 4.161 F par an.

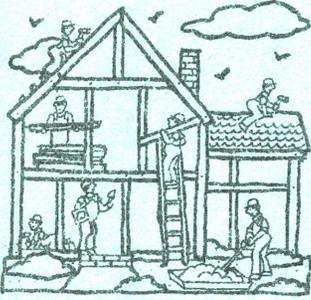


Cette dépense résulte de l'inscription de 6 enfants thiavillois au Collège de RAON L'ETAPE, ces inscriptions étant faites sans aucun accord de la Municipalité qui n'est pas même consultée... sauf lorsqu'il s'agit de payer ! Certes, la loi ne fait pas obligation d'obtenir, en enseignement secondaire, l'autorisation du Maire de la commune de résidence... mais qui peut encore prétendre que la loi c'est normal ?

13 - Grande salle :

Le Conseil constitue ainsi la Commission d'Adjudication / appel d'offres qui aura à assister le Maire lors de l'ouverture des plis :

Président : Le Maire
 3 titulaires : P. CATHERINE, D. GEORGE, G. GEORGES
 3 suppléants : M. GEORGES, D. HYPOLITE, R. HIRTZ.



Le Maire rappelle que l'appel d'offres concerne uniquement le clos et le couvert de la salle seule, à savoir murs, charpente, toiture. La partie bâtiment vestiaires / sanitaires / rangement, etc... fera l'objet d'une seconde phase ultérieure.

Le Maire est par ailleurs autorisé à signer le Marché de Maîtrise d'œuvre Public (CCAP et acte d'engagement) avec l'architecte J. L. SALAIGNAC.

14 - Divers :

Le Maire fait le point sur des acquisitions foncières en cours et notamment des difficultés de dernière heure qui surgissent dans une indivision pour laquelle les héritiers ont choisi le paiement différé des frais de succession lors du décès du dernier vivant, ce qui bloque la procédure.

Le Maire fait ensuite le point des travaux en cours, de diverses difficultés liées au financement de plusieurs projets (monument aux morts du 25/08/1914 par exemple), des dégradations constatées (jet d'eau de la Croix, porte de la décharge arrachée, ampoules des sapins cassées, etc...).

Il fait le point également sur l'évolution de l'intercommunalité dans le Canton. A cet effet, une réunion spécifique du Conseil, consacrée uniquement à cet important dossier, aura lieu le 9 décembre 1998.

Diverses demandes de subvention émanant d'Associations extérieures à la commune sont examinées et rejetées.

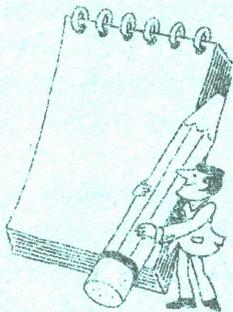
Maire et Adjointes répondent ensuite aux questions puis le Maire lève la séance à 23 h 45.



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

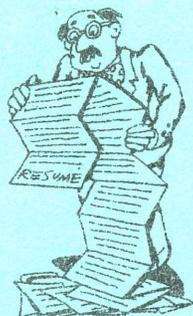
M. Patrick BERNARD, Employé Communal, aidé des Adjointes, procédera au relevé des compteurs d'eau au cours du mois de décembre. Les factures (abonnement et consommation 1998) vous seront adressées en janvier 1999. Il en sera de même pour l'assainissement. Ces dispositions sont prises, à la demande de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, afin de faire correspondre le mieux possible la facturation des services avec l'année civile.

Merci de bien vouloir prendre les mesures utiles pour faciliter l'accès au compteur, s'il y a lieu.



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas faites d'office. Il convient de se présenter en Mairie avant le 31 décembre 1998, muni



d'une pièce d'identité et de la carte d'électeur en cours pour les personnes ayant changé de domicile.

L'inscription concerne plus particulièrement :

- les nouveaux habitants
- les jeunes gens nés jusqu'au 28 février 1981.

CLIN D'OEIL

* Dans un musée, un vieux monsieur veut s'asseoir. Un gardien arrive :

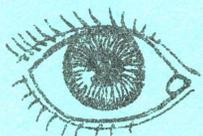
- Ne vous asseyez pas là ! C'est le fauteuil de Colbert !
- Ne vous en faites pas. Je lui laisserai sa place dès qu'il arrivera !

* Le comble de la bêtise : essayer de s'ouvrir les veines avec un rasoir électrique !

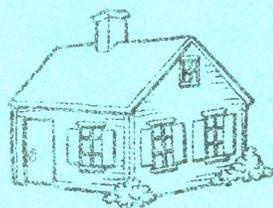
* A Bastia, dans une Administration un employé se plaint à son copain :

- Avec le chef que j'ai au bureau, impossible de dormir pendant le travail,
- Pourquoi, il vous surveille ?
- Non, il ronfle !

* Il n'y a qu'une catégorie de gens qui pensent plus à l'argent que les riches : ce sont les pauvres ! (VOLTAIRE)



LA VIE DU VILLAGE



Nouveaux habitants :

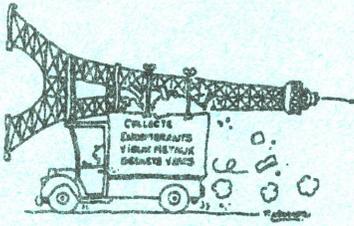
M. et Mme Sébastien ANCLIN ont emménagé au 13, rue de Fagnoux. Nous leurs souhaitons la bienvenue parmi nous.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



11 déc.	Marché de Noël	Ecole	Foyer Rural Thiaville
17 déc.	Choucroute	Club de l'Amitié	Foyer Rural Thiaville
20 déc.	Noël des Enfants	Ass. Familiale	Foyer Rural Thiaville
31 déc.	Repas Nouvel An	Jeunesse Loisirs	Foyer Rural Thiaville
09 jan.	Voeux du Maire	Municipalité	Foyer Rural Thiaville

OBJETS HETEROGENES



La prochaine collecte des objets ménagers encombrants aura lieu :

le vendredi 18 décembre 1998

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

SOUVENIR FRANCAIS



Le 1er novembre, la quête au profit du Souvenir Français s'est faite à partir d'urnes fixées aux portes du cimetière communal.

Une somme de 200,40 Frs a été relevée ; soyez remerciés pour ce geste généreux.

Cette année en raison de l'office religieux qui s'est déroulé à l'extérieur, seules les urnes ont contribuées à cette collecte.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLAGES FLEURIS

La remise des prix du 39ème concours départemental des maisons et villes fleuries de Meurthe et Moselle s'est déroulée le samedi 14 novembre 1998. C'est dans le Pays Haut, au centre culturel Pablo Picasso à HOMECOURT que se déroulait cette cérémonie, en présence d'une nombreuse assistance, accueillie par Jean Pierre MINELLA, Maire de la localité.

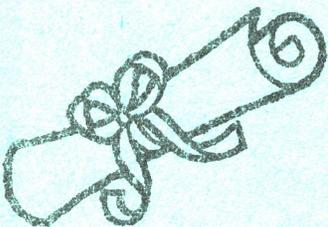
Thiaville concourait dans la catégorie forte importante des agglomérations comprises entre 301 et 1000 habitants.

Nous sommes cette année classés à la 12ème place des palmarès. Un magnifique ouvrage accompagnant le diplôme ira enrichir notre future bibliothèque.

De plus, le prix spécial de la mise en valeur du patrimoine nous a été remis, auquel était joint un chèque substantiel de 1.900 Frs.

Ce dernier prix récompense en particulier nos efforts pour la remise en état et la valorisation de l'ensemble des fontaines du village.

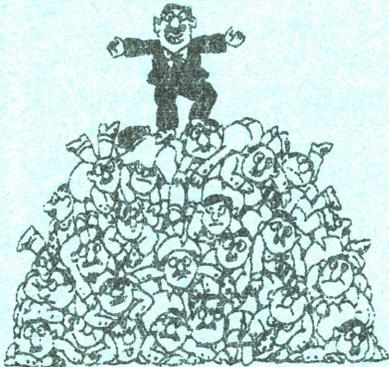
Bravo et merci à tous ceux qui contribuent au bon renom de Thiaville à travers le département et dans la région.



M.G.

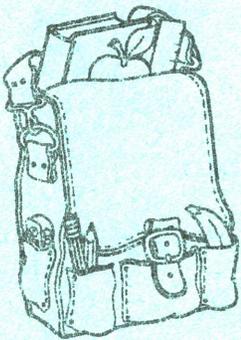
RECENSEMENT DE LA POPULATION

Recensement de la population : c'est pour bientôt !



Le recensement de la population aura lieu à partir du 08 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "Communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires) sont recensées dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et des Mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...). Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de la commune.

LE COIN DES ETOURDIS



Une paire de gants de ski a été trouvée au Foyer Rural lors de la Bourse aux jouets.

Un sac bleu contenant un jeu de société a été trouvé devant l'arrêt de bus scolaire

Ces objets sont à réclamer en Mairie.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

SAPEURS POMPIERS :

Assemblée Générale du 18 octobre 1998

Présents (Sapeurs Pompiers) :

BOUDOT Julien
CLAIR Gérard
COUTRET Odile
CUNY André
CUNY Jérôme
GEORGE Dominique

Présents (autres) :

M. JACQUEL Michel
M. GEORGES Michel
M. BERNARD Philippe
M. DEBRAY Thomas
Mlle MICHEL Estelle
M. MULLER Pierre



HUMBERT Roger
 HUMBERT Nicolas
 MICHEL Denis
 LECOMTE Julien
 ZINUTTI Gilles



Excusés :

M. ERHARD Roger
 M. ANCEL Georges
 M. CUNY Georges
 Mme HYPOLITE Danielle
 M. KOFFOLT Michel
 M. NIX Michel
 M. TANGUY Jean Philippe

M. ZINUTTI Gilles présidait la 16^{ème} Assemblée Générale.

1) Présentation de l'Amicale et de son bureau

2) Bilan Moral

- . Manœuvre d'école
- . Participation avec le Conseil Junior à l'élaboration du parcours de santé
- . Participation au "Vide Grenier" avec le Comité des fêtes
- . Remise officielle des joggings
- . Méchoui
- . Sortie découverte nature

Partie sportive présentée par Julien BOUDOT.

- . Cross d'Arrondissement
- . Cross Départemental
- . Parcours sportif à BACCARAT
- . Parcours sportif départemental



Deux récompenses ont été attribuées lors de la Fête du Sport :

- * 1 à Julien LECOMTE pour le parcours sportif
- * 1 à Jérôme CUNY pour le Cross

3) Bilan des règlements et remboursements des interventions, manœuvres et stages présenté par Dominique GEORGE

4) Bilan "Casse-croûte" présenté par Denis MICHEL

5) Bilan du secrétaire présenté par Jérôme CUNY

6) Bilan financier présenté par Gérard CLAIR

Lecture du bilan 97-98. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et confirmés par deux commissaires aux comptes, Messieurs DEBRAY et BERNARD.



7) Elections

ZINUTTI Gilles	11 voix	Président	Elu
GEORGE Dominique	11 voix	Vice Président	Elu
CUNY Jérôme	11 voix	Secrétaire	Elu
MICHEL Denis	11 voix	Trésorier Adjoint	Elu
CLAIR Gérard	11 voix	Trésorier	Elu

8) Achat au cours de l'année 19989) Projets pour l'année 1999

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Président,
ZINUTTI Gilles.

MESSE DE MINUIT :

Cette année, la messe du 24 décembre au soir aura lieu à BERTRICHAMPS à 21h30.

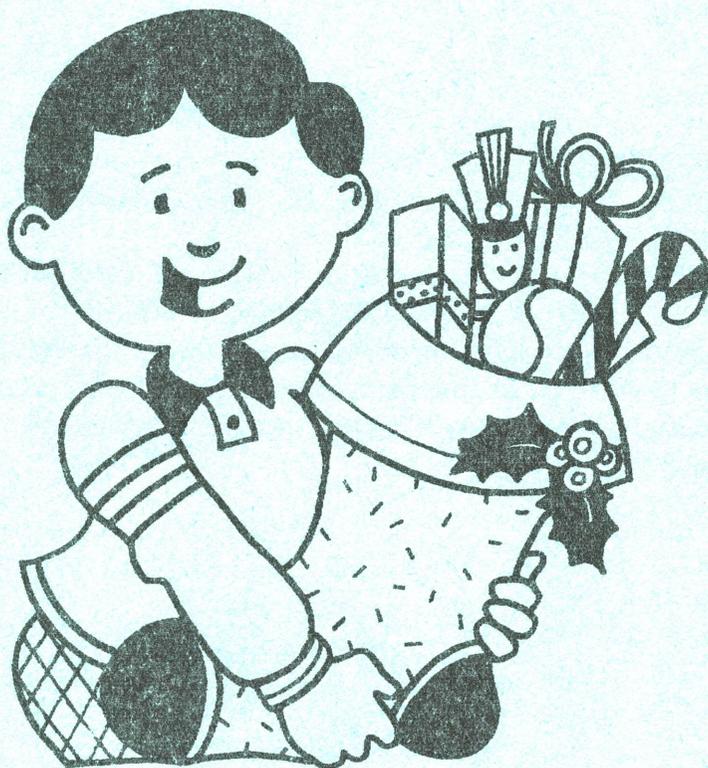
Il n'y aura pas de messe à THIAVILLE SUR MEURTHE le jour de Noël mais il y en aura une à DENEUVRE à 10h30.

Les personnes qui n'ont pas de voiture et qui voudraient se rendre à l'une ou l'autre de ces messes seront prises en charge par des personnes de la paroisse. Prière de s'inscrire auprès de Mme HIRTZ le plus tôt possible au 03.83.71.42.21.



Directeur : Michel JACQUEL
Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

MARCHE DE NOEL



LE MARCHE DE NOEL DE L'ECOLE DE THIAVILLE SUR MEURTHE SE DEROULE LE VENDREDI 11 DECEMBRE 1998 SUR LA PLACE DE LA MAIRIE A PARTIR DE 17H00. VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR NOS REALISATIONS. RESTAURATION SUR PLACE.

Aujourd'hui : **FAGNOUX**

LE BATTANT A ECORCES

Il s'agit d'un pilon réduisant l'écorce de chêne en poudre de tan pour les tanneries.

Il apparaît dans le Pied terrier de 1605 :

"Rentés en argent dues à la Mairie de Bertrichamps et que le Maire dudit Bertrichamps reçoit à cause de son admodiation.

Nicolas SAICATTE demeurant à Fagnou pour un battant à écorces érigé sur le ruisseau dudit Fagnou au dessus du fourneau des forges ou qu'on dit au Faing au lieu de celui qu'il voulait avoir proche ledit fourneau doit pour chacun an au terme de Noël deux francs. Ouy ledit SAICATTE qui a convenu les dits deux francs et a promis n'incommoder autrui par la dite érection du battant".

On retrouve le battant dans les comptes du Gruyer de Rambervillers.

"Compte de 1607

Délivrance de bois faictes au bois du ban de Nossoncourt en l'an de ce présent compte 1607.

Ledit Gruer a aussy fait marquer et délivrer à Nicolas SAULCATTE a Fagnon pour bastir ung battand... que son tres heureuse mémoire (que Dieu absolve) monseigneur le cardinal de Lorraine luy avoit octroyé la quantité de quatorze pièces de bois par ordonnance en date ? juillet 1607.

Dans un autre état on lit : "a été marqué et délivré quatorze pièces de bois à Nicolas SAICATTE demeurant à Fagnon pour bastir ung sien battant... avoit este ruiné pour la commodité de la forge de fagnou par ordonnance de Messieurs de Conseil privé de Monseigneur...".

Compte de 1623

Délivrance de bois

"A Jean Compte de Bertrichamps trois pièces de bois pour faire une roue et un arbre de son battang de Fagnou par lastimation de Jean de flin maître charpentier demt a Baccarat".

(Compte de la Gruerie de Rambervillers A.D. des Vosges G. 2638).

Les fournisseurs d'écorces

Le battant s'approvisionnait en écorces de chêne vraisemblablement légalement auprès de la Gruerie mais aussi auprès de particuliers qui écorçaient frauduleusement :

Compte de Gruyer

Amandes

1616 : "Ledit fortier fait rapport qu'il a gagé DEMENGE Jean Cunin de Thiaville qu'il a rencontré sur le faingt de Fagnoux menant une charrette de plançons pour faire de l'écorce et a este condamné à l'amande".

1631 : Il a trouvé le Salpêtrier de la Neufville qui faisait un fardeau d'écorces amande de douze francs".

1632 : "Anthoine de BRU de Thiaville qui écorchoit un plansson Chesne.

Jean de Cruviller dudit lieu qui avoit un chariot avec un fardeau d'écorces et chargeant du bois de Chesne.

Jean le GRAND COLAS demt à Thiaville écorchant un plansson à l'endroit de la Basse de la Corre.

A fait rapport avoir trouvé la veuve NICOLAS ? demt à Thiaville écorsant des bois tout debout aux fourasses (renvoyé à cause de sa pauvreté et que le bois a este pris dans les fourasses).

A fait rapport avoir trouvé la femme CLAUDON JACQUOT dudit Thiaville en pareil mesus que la précédente (renvoyé de même)".

Les emplacements du battant :

Le battant étant actionné par une roue devait se trouver au pied d'une chute d'eau artificielle.

Le premier était situé sur une dérivation du ruisseau des Grands Fins actuellement disparue et dont on trouve l'emplacement sur le premier plan cadastral.

Il fut donc ruiné pour la commodité de la Forge de Fagnou" et dut être reconstruit à un autre endroit.

Le second battant était situé, d'après André BIETRY, en contrebas de la route de Thiaville à Ste Barbe qui ne fut construite qu'en 1882. Un canal de dérivation qui longeait la route actuelle à l'époque chemin rural amenait l'eau des étangs COLTAT sur la roue.

Ce battant fut remplacé par la scierie de Sénimont où travaillaient au 18ème siècle des gens de Fagnoux notamment Sébastien MARTIN.

Cette scierie a disparu. A quelle époque ? Encore un mystère de Fagnoux.

LA FORGE

Elle prit l'emplacement du battant, le lieu dit : A la Forge rappelle son existence mais nous ne connaissons pratiquement rien sur cet établissement. :

"1607 : qu'il en soit fait aucun arpentage et mesurage sinon quelques contrées desdits Bois en notre Chatellenie de Rambervillers que nous aurions fait faire depuis quelques années pour les Bois que nous aurions destinés aux forges qui vouloient être en notre Chatellenie de Baccarat".

Rappelons que l'Evêque de Metz à la même époque fit installer en 1601 une forge à Bertrichamps sur un canal de dérivation de la Meurthe (à l'emplacement du restaurant de l'Ecurie) qui périclita rapidement et vraisemblablement la forge de Fagnoux subit le même sort. Encore un mystère de Fagnoux.

LE CHAUFOUR DE FAGNOUX (Four à chaux)

1632 : Extrait du compte de la Gruerie de Rambervillers :

"Bois pour chauffour

Encore vendu au sieur MAR ? Demt à Fagnou du bois audit l'Embeibouxa pour faire d'un Chauffour au prix que dessus XX frs (20 francs).

Le prix que dessus est celui du bois vendu pour le Chauffour de Ménarmont pour 14 pièces de bois Chesne".

Le chauffour de Fagnoux se trouvait lieu dit : Au fourneau.

M. GEORGEL spécialiste de l'étude des anciens lieux dits déclare que les fourneaux étaient les fours à chaux.

A quelle époque ce chauffour à-t-il cessé ses activités ?

Nouveau Mystère de Fagnoux.